

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-039-ERUN LONGCHAMP JOLIETTE
	INTITULE DU POSTE	Enseignant Référent pour les Usages du Numérique (ERUN) Longchamp/Joliette
	PLACE DU POSTE	Rattaché administrativement à la circonscription de Marseille Longchamp, l'ERUN exerce aussi ses fonctions sur la circonscription de Marseille Joliette, sous la responsabilité conjointe des inspecteurs de circonscriptions et de l'IEN pilote du groupe départemental pour le Numérique éducatif.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL DE LA MISSION	L'ERUN contribue à la mise en œuvre des politiques nationales, académiques et départementales pour le développement du numérique éducatif.
	MISSIONS	<p>En appui de ses inspecteurs, l'ERUN accompagne et conseille les enseignants, directeurs, formateurs et équipes de circonscriptions sur les usages pédagogiques raisonnés du numérique éducatif.</p> <p>Il accompagne les collectivités sur les choix d'équipements, les ressources, la maintenance, l'organisation des locaux et la rédaction de projets.</p> <p>Il travaille avec les différents partenaires du numérique éducatif (DRANE, DSI, ...) pour accompagner l'évolution des usages numériques scolaires.</p> <p>L'ERUN contribue à la formation au numérique des différents acteurs de l'Éducation nationale dans le cadre de divers plans de formation (circonscriptions, départementaux, académiques, réseaux...)</p> <p>Par ses compétences et ses missions, il contribue à renforcer auprès de ces acteurs, le cadre de confiance pour le développement des usages pertinents et responsables du numérique dans un cadre sécurisé.</p> <p>Il conduit des formations et des accompagnements de proximité (adaptation aux besoins) avec la possibilité de co-intervenir dans les classes avec les enseignants auprès des élèves. Il impulse et suit les expérimentations incluant le numérique par des observations et des interventions dans les classes des territoires où il exerce.</p> <p>L'ERUN élabore et rédige des séquences pédagogiques, ainsi que des articles de valorisation sur les usages pertinents observés dans les écoles de son réseau, et contribue à leur publication sur les sites académiques pédagogiques. Il tient à jour, sous l'autorité de l'IEN, le site de circonscription.</p> <p>L'ERUN administre les inscriptions des enseignants dans le cadre du plan de formation de circonscription (inscriptions et suivis GAIA).</p> <p>Il est administrateur de test des passations des évaluations dans les écoles de ses circonscriptions.</p>
	FONCTIONS	L'ERUN est un enseignant du premier degré, exerçant à temps plein sur les 2 circonscriptions, déchargé de son service d'enseignement.
	COMPETENCES	<p>Des connaissances didactiques, pédagogiques et numériques sont indispensables à l'exercice de la fonction.</p> <p>Des qualités d'animation auprès d'enseignants sont attendues, ainsi que l'aptitude de travailler en équipe (circonscription, groupe départemental).</p> <p>Les capacités de communication et d'écoute sont nécessaires en particulier dans le cadre des relations partenariales.</p> <p>Il est nécessaire de posséder les connaissances relatives à la formation des enseignants et plus généralement la formation pour adultes.</p> <p>La rigueur professionnelle, la discrétion, la confidentialité et la loyauté sont exigées.</p> <p>L'ERUN doit maîtriser les outils bureautiques usuels et acquérir une connaissance des applicatifs professionnels (PIA, ARENA, ONDE...).</p>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	QUALIFICATIONS REQUISES	<p>La titularisation ne pourra survenir qu'après l'obtention du C2i2e ou de sa version PIX Edu, avec avis favorable des IEN de circonscriptions.</p> <p>Le CAFIPEMF est vivement recommandé.</p>
	AFFECTATION ET SECTEUR D'INTERVENTION	<p>Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.</p> <p>Affecté à une circonscription du 1^{er} degré, l'ERUN intervient sur une seconde circonscription selon un couplage validé par le pilote du groupe départemental pour le numérique éducatif. La contribution aux missions départementales lui permet d'intervenir sur le territoire départemental des Bouches du Rhône.</p>

	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023.
	CONTACTS	IEN pilote du groupe départemental du Numérique éducatif : adresse mail : olivier.fortoul@ac-aix-marseille.fr L'IEN de la circonscription d'affectation Marseille Longchamp : ce.0131308b@ac-aix-marseille.fr